COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Lyon, le 27 septembre 2022

Action Logement et la SEDRE s'engagent pour l'aménagement de la ZAC Savane des Tamarins à Saint-Paul

Le 27 septembre à Lyon, lors du Congrès de l'Union Sociale pour l'Habitat, le Président de la SEDRE et Maire de Saint-Paul, Emmanuel Séraphin, et le Président d'Action Logement Groupe, Bruno Arcadipane, ont signé une convention aux termes de laquelle Action Logement s'engage à verser à la SEDRE une avance d'un montant de 8 100 000 euros permettant d'engager les premières dépenses en matière d'acquisition foncière et de travaux pour l'aménagement de la ZAC Savane des Tamarins. Les travaux de ce projet d'envergure doivent démarrer dans quelques mois.

Située dans le bassin de vie de Plateau Caillou / Saint-Gilles Les Hauts, à La Réunion, la ZAC Savane des Tamarins est délimitée par la route des Tamarins, le quartier existant de Plateau Caillou et la ravine Fleurimont. D'une superficie de 90,5 hectares, cette ZAC est destinée à l'usage d'habitat, d'équipements publics et privés, de zones d'activités, de bureaux et de commerces.

La réalisation de ce quartier est prévue dans tous les documents d'urbanisme réglementaire : PLU communal, SCOT du TCO, SAR régional. Il doit permettre au pôle de vie du Plateau Caillou de se doter de tous les équipements, services et fonctions nécessaires, pour s'affirmer pleinement en tant que pôle de vie secondaire à l'échelle de la Commune de Saint-Paul.

La nouvelle configuration retenue par la Ville de Saint-Paul garantit un aménagement équilibré répondant à la fois à la demande en logements de la population et au besoin d'accroissement de foncier à vocation économique sur le territoire. La Ville est par ailleurs particulièrement attentive à la programmation de commerces de proximité et de destination dans le périmètre de la ZAC, tout en veillant à préserver et à protéger l'activité commerciale de son centre-ville.

Sur le plan environnemental, le projet a fait l'objet d'études d'impact, un inventaire des espèces protégées présents sur le site a été réalisé et des mesures de protection strictes ont été définies et soumises à l'examen du Conseil National de la Protection de la Nature.

L'Établissement Public Foncier de La Réunion (EPFR) est propriétaire de l'entièreté du périmètre de la ZAC par ordonnance d'expropriation.

Les procédures règlementaires ont été menées à terme et l'appel d'offres pour la réalisation des travaux est sur le point d'être lancé.

Le bilan financier de la ZAC est à la hauteur des ambitions que la Commune de Saint-Paul et la SEDRE portent pour le territoire et ses habitants. Il s'élève à plus de **111 000 000 euros** en dépenses et en recettes :

- Cessions foncières : 76 millions d'euros
- Subventions (FRAFU principalement) : 19 millions d'euros
- Participation de la Commune : 16 millions d'euros

La réalisation de l'opération sera scindée en trois phases indépendantes et cohérentes d'un point de vue urbain.

La phase 1, dont le financement sera considérablement facilité par l'avance en compte courant, est totalement implantée sur du foncier maîtrisé et permettra de desservir 24 îlots mixtes de logements libres et aidés, des îlots consacrés à de l'activité économique ainsi qu'à des équipements publics. Elle permet de répondre à la forte demande actuelle en foncier économique, offre à la commercialisation les îlots les plus qualitatifs pour créer des logements en cœur de ville, et relie le projet à l'urbanisation existante de Plateau Caillou.

La Caisse des Dépôts et Consignations ainsi que l'Agence Française de Développement se sont déjà engagées pour un financement complémentaire de la première phase à hauteur de 2 450 000 euros pour chaque établissement, sous forme de prêts.

La signature de cette convention constitue une concrétisation forte du partenariat mis en place par les deux principaux actionnaires de la SEDRE, la Commune de Saint-Paul et Action Logement Immobilier, pour soutenir et accompagner la société dans la mise en œuvre de ses actions au service du territoire réunionnais et de ses habitants.

À PROPOS D'ACTION LOGEMENT

Depuis près de 70 ans, la vocation d'Action Logement, acteur de référence du logement social et intermédiaire en France, est de faciliter l'accès au logement pour favoriser l'emploi. Action Logement gère paritairement la Participation des Employeurs à l'Effort de Construction (PEEC) en faveur du logement des salariés, de la performance des entreprises et de l'attractivité des territoires. Grâce à son implantation territoriale, au plus près des entreprises et de leurs salariés, ses 19 000 collaborateurs mènent, sur le terrain, deux missions principales.

Construire et financer des logements sociaux et intermédiaires, prioritairement dans les zones tendues, en contribuant aux enjeux d'éco-habitat, de renouvellement urbain et de mixité sociale. Le groupe Action Logement compte 46 ESH et un patrimoine de plus d'un million de logements sociaux et intermédiaires.

Sa deuxième mission est d'accompagner les salariés dans leur mobilité résidentielle et professionnelle. Le Groupe s'attache particulièrement à proposer des services et des aides financières qui facilitent l'accès au logement, et donc à l'emploi, des bénéficiaires, qu'ils soient jeunes actifs, salariés en mobilité ou en difficulté.

En savoir plus sur le Groupe : groupe.actionlogement.fr

Nous suivre : @ActionLogement - Action Logement - Action Logement

CONTACTS PRESSE

ACTION LOGEMENT
Sophie Benard : 07 50 60 95 78 / sophie.benard@actionlogement.fr
Franck Thiebaux : 06 73 76 74 98 / franckthiebaux@ft-consulting.net

ActionLogement
RECONNU D'UTILITÉ SOCIALE